



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°RAA82-2016-019

PUBLIÉ LE 4 MAI 2016

# Sommaire

## **03\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier**

RAA82-2016-03-23-001 - Arrêté de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal concernant le SIP de Montluçon en date du 23 mars 2016 (2 pages)

Page 3

## **03\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de l'Allier**

RAA82-2016-05-04-001 - Extrait de l'arrêté n°1329/2016 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires (3 pages)

Page 6

RAA82-2016-05-04-002 - Extrait de l'arrêté n°1330/2016 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires pour l'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 10

03\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances  
Publiques de l'Allier

RAA82-2016-03-23-001

Arrêté de délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal concernant le SIP de  
Montluçon en date du 23 mars 2016

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de MONTLUCON

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mmes PORRA Mélanie et VENDEUX Françoise, adjointes au responsable du service des impôts des particuliers de MONTLUCON, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 € (portée à 50 000 € en cas d'absence prolongée du responsable du service), en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € (portée à 50 000 € en cas d'absence prolongée du responsable du service) ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme BOITIER Corinne	Mme MOTYKA Angélique	M RICHUILLEY Dominique
Mme GAUME Marie Thérèse	Mme CHAMP Aline	Mme IBERTI Maryline
M. MAINGAUD Sylvain	M. ILZIZINE Vladimir	

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office :

1°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme BILLET Kristel	Mme BOURGEOIS Alexandra	Mme DARFEUILLE Catherine
Mme KANTE Jocelyne	Mme LAPORTE Christine	Mme MOLINARI Nelly
Mme BARGOIN Corinne	Mme COLLARD Chantal	Mme GIRAULT Marie France
M GONZALEZ Manuel	Mme LAVEDIOT Marie Hélène	Mme LEMEUX Annie
Mme VARGA Valérie	M VERBEKE Didier	M SOUCHAL Marius

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme PORRA Mélanie	Inspectrice	7 600,00 € (*)		
Mme VENDEOUX Françoise	Inspectrice	7 600,00 € (*)		
Mme ALBY Danielle	Contrôleur	200,00 €	8 mois	6 000,00 €
Mme BOITIER Corinne	Contrôleur	200,00 €	8 mois	6 000,00 €
Mme LAFRANCE Marie-Annick	Contrôleur	200,00 €	8 mois	6 000,00 €
Mme MOUTON Sandrine	Contrôleur	200,00 €	8 mois	6 000,00 €
Mme MARTIN Danielle	Agent	200,00 €	8 mois	3 000,00 €
Mme LORIA Patricia	Contrôleur	200,00 €	8 mois	6 000,00 €
Mme MOTYKA Angélique	Contrôleur	200,00 €	8 mois	6 000,00 €
M SOUCHAL Marius	Agent	200,00 €	8 mois	3 000,00 €

(\*) La limite de 7 600 € est portée à 11 000 € en cas d'absence prolongée du responsable de service.

### Article 4

Le présent arrêté prend effet au 23 mars 2016. Il sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

A Montluçon, le 23 mars 2016  
Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,  
Signé  
Mme Catherine BEAUMONT

03\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de  
l'Allier

RAA82-2016-05-04-001

Extrait de l'arrêté n°1329/2016 portant subdélégation de  
signature du directeur départemental des territoires

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté n°1329/2016 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires

### **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Sébastien FERRA, directeur départemental des territoires de l'Allier, donne subdélégation de signature des délégations qui lui sont conférées par la section 1 de l'arrêté de délégation générale de signature susvisé à M. Fabrice PAYA, directeur départemental adjoint des territoires de l'Allier.

### **ARTICLE 2**

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature aux chefs de service et à leurs adjoints ou suppléants désignés dans le cadre de leurs attributions respectives.

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations</b> (chapitres, paragraphes, articles)
Florence DUFOUR	Chef du Secrétariat des Affaires Générales	I A4 à I A14, I A17 I B2 I C1 – I C2
Nicolas SALVATORI	Adjoint au chef du Secrétariat des Affaires Générales	I A7 à I A13, I A17 I B2 I C1 – I C2
Delphine PICARD	Chef du service économie agricole et développement rural	I A6 XVII à XXVI
Delphine DÉNIER	Suppléante du chef du service économie agricole et développement rural	I A6 XVII à XXVI
Francis PRUVOT	Chef du service environnement	I A6 III A1 à III A3 – III C 1 IX à XVI
Géraldine CHARLAT-SPONY	Adjointe au chef du service environnement	I A6 III A1 à III A3 – III C 1 IX à XVI
Lionel BENCHETRIT	Chef du service aménagement et urbanisme durable des territoires	I A6 II B 1 - II B3 - II C V - VII
Norbert COFFY	Chef du service logement construction durable	I A6 IV
Dominique BOFFETY	Suppléant du chef du service logement construction durable	I A6 IV
Jean-Claude CHAMPOMIER	Chef du service mission transversale observatoire des territoires	I A6 VIII

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations</b> (chapitres, paragraphes, articles)
Martine METENIER	Suppléante du chef du service mission transversale observatoire des territoires	I A6 VIII

### ARTICLE 3

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature aux chefs de bureau et responsables suivant la liste et les domaines indiqués ci-après :

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations</b> (chapitres, paragraphes, articles)
Agnès LURAUULT	Chef du bureau ADS	V
Laurence MAGNIER	Responsable du centre instructeur ADS	V
Éliane GARNON	Responsable du centre fiscalité	V
Bernard MOULIN	Chef du bureau transports et déplacements par intérim	II B3

### ARTICLE 4

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature aux adjoints ou assimilés désignés suivant la liste et les domaines indiqués ci-après :

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations</b> (chapitres, paragraphes, articles)
Brigitte THEALLIER	Adjointe à la responsable du centre instructeur ADS	V A1, V B1, V B2, V B3

### ARTICLE 5

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature aux agents chargés de l'instruction en urbanisme suivant la liste et les domaines indiqués ci-dessous :

<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations</b> (chapitres, paragraphes, articles)
Maryline BERNARD	Instructeur ADS	V A1 – V B1
Anne JULIEN	Instructeur ADS	V A1 – V B1
Florence ROMANE	Instructeur ADS	V A1 – V B1
Gilles CELLIER	Instructeur ADS	V A1 – V B1
Céline CHAUBRON	Instructeur ADS	V A1 – V B1



<b>Prénom NOM</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles)</b>
Céline BORDAS	Instructeur ADS	V A1 – V B1
Nathalie GESLIN	Instructeur ADS	V A1 – V B1
Jean TABONE	Instructeur ADS	V A1 – V B1

**ARTICLE 6**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°521/2016 du 22 février 2016. Il est complété par un arrêté de subdélégation de signature relatif à l'ordonnancement secondaire.

**ARTICLE 7**

Le chef du secrétariat des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté de subdélégation qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Yzeure, le 4 mai 2016

Le directeur départemental des territoires

*Signé*

Sébastien FERRA

03\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de  
l'Allier

RAA82-2016-05-04-002

Extrait de l'arrêté n°1330/2016 portant subdélégation de  
signature du directeur départemental des territoires pour  
l'ordonnancement secondaire

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté n°1330/2016 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires pour l'ordonnancement secondaire

### **ARTICLE 1**

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature à M. Fabrice PAYA, directeur départemental adjoint des territoires de l'Allier, et à Mme Florence DUFOUR, chef du secrétariat des affaires générales, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues à la section 2 de l'arrêté de délégation générale de signature susvisé et par l'arrêté de délégation relatif à l'ordonnancement des dépenses des BOP 113 et 181 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence DUFOUR, subdélégation est donnée à M. Nicolas SALVATORI, adjoint au chef du secrétariat des affaires générales.

### **ARTICLE 2**

Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service suivants, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements comptables et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande ;
- les constatations de service fait ;
- les pièces d'établissement des recettes de toute nature.

<b>Prénom NOM</b>	<b>Service</b>
Delphine PICARD	Chef du service économie agricole et développement rural
Lionel BENCHETRIT	Chef du service aménagement et urbanisme durables des territoires
Norbert COFFY	Chef du service logement et construction durable
Francis PRUVOT	Chef du service environnement
Jean-Claude CHAMPOMIER	Chef du service mission transversale observatoire des territoires

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service mentionnés ci-dessus, subdélégation est donnée à leurs adjoints ou suppléants suivants.

<b>Prénom NOM</b>	<b>Service</b>
Delphine DÉNIER	Suppléante du chef du service économie agricole et développement rural
Dominique BOFFETY	Suppléant du chef du service logement et construction durable
Géraldine CHARLAT-SPONY	Adjointe au chef du service environnement

<b>Prénom NOM</b>	<b>Service</b>
Martine METENIER	Suppléante du chef du service mission transversale observatoire des territoires

### **ARTICLE 3**

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bernard MOULIN, chef du bureau transports et déplacements par intérim, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les constatations de service fait, les engagements juridiques matérialisés par les bons de commande dans la limite de 1 000 € par opération.

- Mme Dominique BARRAUD, chef du bureau de la logistique, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les engagements juridiques, les constatations de service fait, les demandes de paiement et propositions de recettes pour l'ensemble des programmes figurant dans la délégation de signature d'ordonnancement secondaire, à l'attention du centre de prestations comptables mutualisées de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

### **ARTICLE 4**

Pour les marchés publics de l'État et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics selon les dispositions de la section 3 de l'arrêté de délégation générale de signature susvisé, subdélégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires à M. Fabrice PAYA, directeur départemental adjoint des territoires de l'Allier, et à Mme Florence DUFOUR, chef du secrétariat des affaires générales.

### **ARTICLE 5**

La signature des agents habilités, en vertu des articles ci-dessus, sera accréditée auprès des comptables assignataires des opérations de recettes et dépenses.

### **ARTICLE 6**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°522/2016 du 22 février 2016.

### **ARTICLE 7**

Le chef du secrétariat des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté de subdélégation qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Yzeure, le 4 mai 2016

Le directeur départemental des territoires

*Signé*

Sébastien FERRA